



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

AFFICHEE LE :

11/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 32

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

18 juin 2026

L’an deux mil vingt six, le 17 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGHE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Stéphane DUPONT, André VROMET, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

ABSENTE : Laurence FILOCHE-GARNIER

PROCURATIONS : Bertrand HAVARD à Mickaël MARIE, Julie-Anne BIZET à Eline LOURTIL, Marine THOMAS à Stéphane DUPONT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RÉVISION DES BARÈMES DE TARIFICATION DU CAMPING MUNICIPAL PIERRE SOISMIER

DELIBERATION N° DELIB-2026-091

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Une tarification progressive et sociale est appliquée depuis plusieurs années aux familles fréquentant l'espace municipal Pierre Soismier afin de favoriser l'accès à cet équipement de loisirs et à son environnement.

Il est proposé d'actualiser la grille des tarifs en prenant en compte la baisse du pouvoir d'achat dans le contexte économique actuel en revalorisant les tranches de quotients familiaux.

De plus, il est nécessaire de créer un tarif pour ménage non fait (50 €) afin d'être en concordance avec le Règlement intérieur actualisé et les Conditions générales de vente adoptés par ailleurs par le conseil municipal, ainsi que d'actualiser la taxe de séjour en vigueur (actuellement de 0.22 cts).

La grille tarifaire complète est annexée à la présente délibération.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2026.

Par conséquent,

Vu la délibération n°2026-007 en date du 4 février 2026 portant sur les tarifs de l'espace Pierre Soismier,

Vu la délibération n°2026-074 en date du 27 avril 2026 portant sur la création d'un tarif pour une nuit insolite,

Considérant le souhait d'appliquer une tarification progressive et sociale aux Mondevillais pour encourager l'accès à cet équipement de loisirs,

Après consultation de la commission Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel du mardi 27 mai 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ABROGER** à compter du 1^{er} juillet 2026 la délibération n° 2026/74 adoptée par le conseil municipal en date du 27 avril 2026 et la délibération n° 2026/007 adoptée par le conseil municipal en date du 4 février 2026,
- **D'APPROUVER** l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2026 selon les tarifs détaillés en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	32	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET